

# **Entreprises, statistiques structurelles: ajout des établissements de crédit, fonds de pension**

2001/0023(COD) - 28/05/2001

La commission a adopté le rapport de Mme Astrid LULLING (PPE-DE, L) qui approuve dans les grandes lignes la proposition de la Commission sous réserve d'amendements essentiellement techniques (procédure de codécision, première lecture). Les amendements portent, pour la plupart, sur des catégories comme celle du nombre de femmes employées dans le secteur financier. La commission est d'avis qu'il n'est pas nécessaire à ce stade de préciser les informations détaillées à fournir pour ce qui concerne la protection de l'environnement. Elle estime que l'on peut attendre la phase, ultérieure, d'application et a adopté un amendement en ce sens.